

Colmars-les-Alpes

DICRIM



Feux de forêt, avalanches, éboulements et mouvements de terrain, inondations rapides, sismicité

Dossier d'information Communal sur les Risques Majeurs

Edition 2016

Editorial

Informations et adresses utiles

Mairie : 04 92 83 43 21

Météo France : 0892 68 02 04

SAMU : 15

SECOURS : 18 / 112

Gendarmerie : 17

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter en mairie le DICRIM complet ou consulter les sites suivants :

- www.france.meteofrance.fr
- www.prim.net
- www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr
- www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
- www.cartorisque.prim.net
- www.cypres.org

Ce document a été réalisé par le cabinet conseil LEXIS

www.cabinet-lexis.com

Notre commune, comme tant d'autres villages de montagne, est exposée à certains risques naturels.

Quelque soit l'ampleur des moyens engagés, l'expérience nous montre que le risque zéro n'existe pas et qu'il faut que chacun reste vigilant pour ne pas s'exposer inutilement.

Le manque d'information est trop souvent à l'origine de comportements pouvant se révéler dangereux.

Ce Document d'Information sur les Risques Naturels Majeurs (DICRIM) a donc comme objectif de vous renseigner sur les évènements naturels pouvant survenir sur le territoire de Colmars les Alpes et de vous donner des outils réflexes simples. Ils pourraient vous être utiles en cas d'alerte.

Magali SURLE GIRIEUD



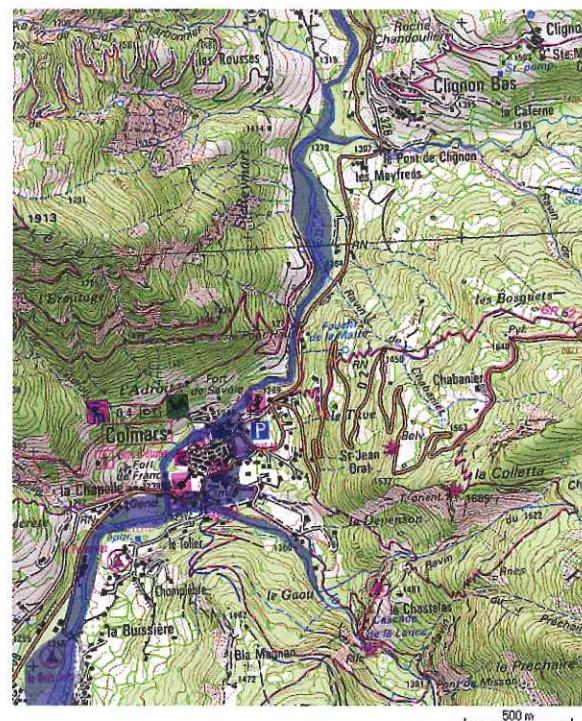


Quelles sont les risques d'inondation à Colmars-les-Alpes ?

La commune de Colmars-les-Alpes est concernée par le risque de crues torrentielles. Elles font suite à de violentes précipitations (dont orages) sur le bassin versant. Les eaux de ruissellement se concentrent alors dans les torrents qui se retrouvent en crue. La puissance de l'eau peut engendrer une forte érosion et un transport de matières (pierres, gravats) qui peuvent former un barrage ou embâcles.

Les principaux cours d'eau concernés par le risque d'inondation sont :

- Le Verdon : avec l'inondation de plusieurs habitations ;
- Le Clignon : avec l'inondation de quelques bâtiments au Clignon Bas ;
- Le torrent de la Lance : en cas de crue importante aurait pour conséquence possible d'une trentaine de bâtiments au village.



Que faire en cas d'inondation?

Vous êtes dans une zone soumise au RISQUE D'INONDATION

Consultez le dossier déposé en mairie

CONSIGNES EN CAS D'INONDATION



Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations.



Montez à pied dans les étages



Fermez le gaz et l'électricité



Ecoutez la radio
Respectez les consignes des autorités



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Quels sont les risques d'avalanche à Colmars-les-Alpes ?

Colmars-les-Alpes est concernée par plusieurs zones d'avalanche. Elles sont au sein des Enquêtes Permanentes d'Avalanches. Il n'existe pas de cartes des Phénomènes Avalancheux sur la commune. Les cartes et documents officiels sur les Avalanches recensent des couloirs d'avalanches notamment dans le secteur de Noncière (présentées sur le plan suivant).



Que faire en cas d'avalanche?

Vous êtes dans une zone soumise au RISQUE D'AVALANCHE

Consultez le dossier déposé en mairie

CONSIGNES EN CAS D'AVALANCHE

Al'intérieur

En période critique



- ▶ Ecoutez la radio
- ▶ Respectez les consignes des autorités



- ▶ Fermez portes, volets, fenêtres
- ▶ Eloignez vous des portes et fenêtres

Pendant



- ▶ Ne sortez pas des bâtiments



- ▶ Fuyez latéralement



- ▶ Essayez de nager



- ▶ Formez une poche d'air



Quels sont les risques d'éboulement à Colmars-les-Alpes ?

La commune de Colmars-les-Alpes est concernée par un risque d'éboulement de terrain et de glissement de terrain

Les principales zones concernées par le risque mouvement de terrain sont :

- Secteur Saint Reynart : une dizaine de bâtiments concernés par un glissement de terrain (aléa faible).
- Secteur La Coste : Glissement de terrain (aléa faible) pouvant affecter la route départementale 2.
- Secteur La Chandoulière : glissement de terrain et coulée de boues pouvant affecter la route Départementale 908.
- Secteur Clignon : glissement de terrain pouvant affecter le Canal.
- Secteur les Meiffreds : glissement de terrain (aléa moyen à fort) pouvant affecter la route départementale 908.
- Secteur Miegessoles : une quarantaine de bâtiments pouvant être affectée par un mouvement de terrain.
- Secteur Les Espiniers : la route départementale 908 peut être affectée par des glissements de terrain.
- Secteur l'Adroit : une dizaine de bâtiments peut être affectée par des éboulements de terrain.

Que faire en cas d'éboulement ?

Vous êtes dans une zone soumise au RISQUE D'EOULEMENT

Consultez le dossier déposé en mairie

CONSIGNES EN CAS D'EOULEMENT

Pendant

Protégez vous la tête avec vos bras

A l'intérieur



- ▶ Abritez vous sous un meuble solide
- ▶ Eloignez vous des fenêtres

A l'extérieur

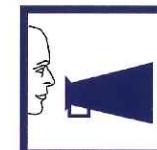


- ▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

Après



- ▶ Fermez le gaz et l'électricité



- ▶ Respectez les consignes des autorités



- ▶ Evacuez le bâtiment et n'y retournez pas
- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur



- ▶ Eloignez vous de la zone dangereuse
- ▶ Rejoignez le lieu de regroupement



Quels sont les risques de feux de forêt à Colmars-les-Alpes ?

Feux de forêt

La commune de Colmars-les-Alpes est concernée par le risque de feux de forêt comme la plupart des communes du département. Cependant le risque est considéré comme moyen par le Plan Départemental de Protection des Forêts contre l'incendie. La commune dispose d'importants massifs forestier dont les bois de l'Autapie, des Espiniers, la forêt domaniale du Haut Verdon, la forêt de Saint Jean...

Que faire en cas de feux de forêt?

Vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE FEUX DE FORêt

Consultez le dossier déposé en mairie

CONSIGNES EN CAS DE FEUX DE FORêt

L'incendie est proche



- ▶ Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation
- ▶ Arroser les abords



- ▶ Fermez les vannes de gaz et des produits inflammables



- ▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- ▶ Fermez volets, portes, fenêtres
- ▶ Calfeutrer vous avec des linges mouillés



- ▶ Ne vous approchez jamais du feu de forêt
- ▶ Ne sortez pas sans ordre des autorités



Quels sont les risques de séisme à Colmars-les-Alpes ?

Zone de sismosité moyenne (4)

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur ; celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

Que faire en cas de séisme?

Vous êtes dans une zone soumise au RISQUE SISMIQUE

Consultez le dossier déposé en mairie

CONSIGNES EN CAS DE SEISME

Pendant - Protégez vous la tête avec les bras



- ▶ A l'intérieur : Protégez vous sous un meuble solide



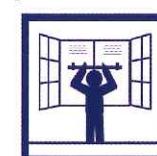
- ▶ A l'extérieur : Eloignez vous des bâtiments, pylônes, arbres

Si vous êtes en voiture, restez-y.

Après



- ▶ Fermez le gaz et l'électricité



- ▶ Fermez volets, portes, fenêtres
- ▶ Calfeutrer vous avec des linges mouillés



- ▶ Ecoutez la radio
- ▶ Respectez les consignes des autorités



- ▶ Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



CONSIGNES GENERALES

Un certain nombre de consignes générales à suivre « Avant, Pendant et Après » une alerte ont été définies.

AVANT

Prévoir les équipements minima : radio portable avec piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, vêtements de rechange, matériel de confinement.

S'informer en mairie des risques encourus, des consignes de sauvegarde, du signal d'alerte ;

Organiser le groupe dont on est responsable, discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection, évacuation, points de ralliement).

Simulations : y participer ou les suivre, en tirer les conséquences et enseignements.

PENDANT

Évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque.

S'informer : écouter la radio : les premières consignes seront données par France Inter.

Informier le groupe dont on est responsable.

Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

APRÈS

S'informer : écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités.

Informier les autorités de tout danger observé.

Apporter une première aide aux voisins ; penser aux personnes âgées et handicapées.

Se mettre à la disposition des secours.

Évaluer : les dégâts, les points dangereux et s'en éloigner.

Ne pas téléphoner

